



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

énergie éolienne

Question écrite n° 30241

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, sur le développement de l'énergie éolienne. Une étude récente de l'Institut Montaigne évoquerait le fait que suivant les objectifs du Grenelle de l'Environnement, ce développement à grande vitesse induirait un surcoût pour la collectivité de 1 milliard d'euros par an durant la période 2008-2010. La France s'est fixé l'objectif d'atteindre 10 % de sa consommation d'électricité à l'horizon 2020 grâce à l'éolien. Or, il existe d'autres moyens (centrales nucléaires, centrales thermiques) plus économiques. Il lui demande s'il est toujours aussi pertinent aujourd'hui de généraliser l'éolien.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30241

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 septembre 2008, page 7692

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)